

Offre exclusive profession **médecin**

Exclusivité membre



Projection financière	Projection financière d'une valeur de 1 500 \$, sans frais, avec une conseillère ou un conseiller en gestion de patrimoine.
Service de fiscalité	Accompagnement de notre équipe de fiscalistes pour des besoins complexes en planification financière. ¹
Service de notariat	Accompagnement de notre équipe de notaires pour des besoins complexes en planification financière.¹ Services complémentaires ♦ Liquidation successorale : simplifiez la vie de vos héritiers grâce à notre service clés en main offert par fdp Gestion privée et Trust Eterna inc., qui inclut une prise en charge complète de votre succession. Profitez d'un rabais de 15 % sur les honoraires du liquidateur.² ♦ Fiducie testamentaire : en nous confiant le rôle de fiduciaire, vous veillez sur vos proches et vos biens après votre décès, tout en bénéficiant de rabais avantageux sur les honoraires.³
Avantages de bienvenue pour les clients en pratique⁴	Accompagnement sur mesure en gestion privée, comprenant une approche personnalisée en placements et des conseils spécialisés en planification financière, fiscale et successorale pour vous et votre famille. Profitez de l'une de nos deux offres de bienvenue avantageuses : ♦ Ristourne de 15 % sur les honoraires de gestion pendant la première année complète.⁵ ♦ Remise de 300\$ à l'ouverture d'un compte avec nos solutions en fonds communs.⁶ En adhérant à notre offre Avantages famille, vous pouvez profiter d'économies sur les honoraires de gestion annuels et partager vos avantages avec l'ensemble de votre famille. Chaque membre peut bénéficier d'un accompagnement en gestion privée.⁷
Avantages réflexe fdp⁸	Votre confiance mérite d'être soulignée. Obtenez une remise de 500 \$ en référant un client membre de l'un de nos cinq regroupements actionnaires, lorsque celui-ci ouvre un compte.
Avantages étudiants en médecine⁹	Accompagnement privilégié dès le début de vos études en médecine pour que votre réussite financière soit à la hauteur de votre carrière. Accédez dès maintenant à nos services de gestion privée : ♦ Conseils personnalisés en planification budgétaire ♦ Soutien pour la gestion de la dette ♦ Solutions bancaires adaptées ♦ Marge de crédit pour les étudiants et étudiantes Donnez un coup de pouce à votre épargne avec nos offres avantageuses : ♦ Remise de 300 \$ à l'ouverture d'un compte.¹⁰ ♦ Remise de 150 \$ au client référent et au client référé, lorsque celui-ci ouvre un compte.¹¹

Avantages début de pratique pour les médecins¹²

Accompagnement personnalisé qui vous donne l'assurance de prendre les meilleures décisions dès le début de votre parcours professionnel grâce à l'expertise de notre équipe. **Choisissez l'avantage financier qui convient le mieux à vos besoins :**

- ◆ Remboursement allant jusqu'à 1 500 \$ sur les frais associés à l'incorporation de votre pratique.^{13,14}
- ◆ Remboursement allant jusqu'à 1 000 \$ sur les frais associés à la production de la première déclaration de revenus de votre société.^{13,14}
- ◆ Remboursement de 1 000 \$ sur les frais de notaire associés à l'achat d'une propriété.¹⁵
- ◆ Remboursement de 1 000 \$ sur les frais de notaire associés à la production de votre testament, mandat de protection, procuration générale et directives médicales anticipées.¹⁵
- ◆ Remboursement de 1 000 \$ sur les frais associés à des services d'expertise financière liés à votre pratique.¹⁵
- ◆ Remboursement de votre déclaration de revenus durant 2 ans à hauteur de 1 000 \$.¹⁶

Par l'entremise de notre partenaire MultiD, bénéficiez d'avantages en facturation médicale :

- ◆ **Six mois de facturation médicale sans frais** en adhérant à un Plan Premium.¹⁷
- ◆ **Un mois de facturation médicale sans frais** au client qui réfère un nouveau client lorsque celui-ci adhère au service de facturation.¹⁷

Service de REER collectif¹⁸

Service de REER collectif qui tient compte des besoins des médecins et qui ne comporte aucuns frais d'administration ou de gestion pour vous en tant qu'employeur.

Assurances¹⁹

Offre d'assurance personnalisée.

Par l'entremise de notre société affiliée Sogemec Assurances.

Facturation médicale et conciergerie comptable¹⁷

Service d'accompagnement personnalisé pour la facturation médicale et la gestion comptable.

Par l'entremise de notre partenaire MultiD.

Solutions de financement et transactionnelles²⁰

Offre pour les professionnels de la santé.

Par l'entremise de notre partenaire, la Banque Nationale du Canada.

1. Heures de consultation assumées par fdp Gestion privée. Des frais peuvent s'appliquer pour la production de certains documents pour le client.

2. Des frais s'appliquent pour ce service, consultez un conseiller fdp pour plus d'information. Le client doit nommer fdp Gestion privée comme premier ou deuxième liquidateur de succession. Le rabais est applicable uniquement si fdp Gestion privée est désignée comme liquidateur au moment du décès du client. Les honoraires sont calculés selon la grille dégressive, en fonction de la juste valeur marchande des biens au jour du décès, et réajustés trimestriellement selon la convention de services. Les membres de la famille du client bénéficient de la même tarification. Le rabais est appliqué selon l'offre en vigueur au moment du décès. L'offre peut être modifiée sans préavis. Certaines conditions s'appliquent.

3. Des frais s'appliquent pour ce service : consultez un conseiller fdp pour plus d'information. Le rabais sur les honoraires du fiduciaire s'applique selon la grille dégressive, en fonction des actifs détenus dans la fiducie testamentaire à son ouverture. Ces honoraires sont réajustés trimestriellement, conformément à la convention de services. Les membres de la famille du client bénéficient de la même tarification. Le rabais est appliqué à l'ouverture de la fiducie, selon l'offre en vigueur à ce moment. L'offre peut être modifiée sans préavis. Certaines conditions s'appliquent.

4. Conditions de l'offre Avantages de bienvenue : s'appliquent à tous les nouveaux clients membres en pratique de nos cinq regroupements actionnaires et leur famille. Les membres de la famille admissibles sont le conjoint et les enfants. L'offre peut être modifiée sans préavis.

5. Le client doit détenir des placements en gestion privée. Pour bénéficier de la ristourne sur les honoraires des comptes personnels, le client doit détenir un compte de placements non enregistré personnel. Pour bénéficier de la ristourne sur les honoraires des comptes corporatifs, le client doit détenir à la fois un compte de placements non enregistré personnel et un compte corporatif. La ristourne s'applique sur les honoraires de gestion du client durant la première année, en fonction de notre grille dégressive d'honoraires. La ristourne en argent sera versée dans les comptes de placements non enregistrés respectifs au trimestre suivant la date de la première année anniversaire du compte personnel. Advenant que l'ouverture du compte corporatif ait été faite après cette date, les honoraires seront tout de même calculés selon la date anniversaire du compte personnel. L'offre Avantages de bienvenue n'est pas cumulative à l'offre Avantages étudiants. L'offre peut être modifiée sans préavis.

6. Le client doit détenir des placements dans des fonds communs FDP (Portefeuilles FDP). Pour bénéficier de la remise en argent individuelle, le client doit détenir un compte de placements non enregistré personnel. Dans le cas de la remise en argent à l'ouverture d'un compte corporatif, le client doit détenir à la fois un compte de placements non enregistré personnel et un compte corporatif. La remise en argent sera versée dans les comptes de placements non enregistrés respectifs. Pour obtenir la remise, le compte corporatif doit être ouvert durant la même année que le compte personnel. fdp Gestion privée effectue les remises en argent en un seul dépôt, selon une fréquence trimestrielle. L'offre Avantages de bienvenue n'est pas cumulative à l'offre Avantages étudiants. L'offre peut être modifiée sans préavis.

7. Conditions de l'offre Avantages famille : le foyer du membre fondateur, client(e) de fdp, doit détenir des actifs d'au moins 250 000 \$; membres de la famille admissibles : enfants et petits-enfants, parents, frères et sœurs, conjoints, et leurs descendants, investissant un minimum d'actifs de 250 000 \$ par foyer, aucune limite en termes du nombre de générations et de membres de la famille admissibles. L'offre peut être modifiée sans préavis.

8. Conditions de l'offre Avantages réflexe fdp : s'appliquent à tous les clients membres en pratique de nos cinq regroupements actionnaires qui réfèrent un client membre en pratique ou un étudiant. Le client peut choisir soit une remise en argent ou une carte-cadeau personnalisée. Pour obtenir une remise en argent, le client doit détenir un compte de placements non enregistré chez fdp Gestion privée. La remise en argent sera versée dans le compte de placements non enregistré du référent ou la carte-cadeau personnalisée sera remise lorsque le client référé aura ouvert un compte chez fdp Gestion privée. fdp Gestion privée effectue les remises en argent en un seul dépôt et selon une fréquence trimestrielle. L'offre peut être modifiée sans préavis.

9. Conditions de l'offre Avantages étudiants : s'appliquent à tous les étudiants et résidents en médecine au Québec. fdp Gestion privée effectue les remises en argent en un seul dépôt et selon une fréquence trimestrielle. L'offre peut être modifiée sans préavis.

10. Les clients doivent rencontrer un conseiller fdp et ouvrir un compte de placements non enregistré. La remise en argent est versée dans le compte de placements non enregistré au trimestre suivant l'ouverture. Le client ne peut bénéficier de cet avantage qu'une seule fois. L'offre Avantages étudiants n'est pas cumulative à l'offre Avantages de bienvenue. L'offre peut être modifiée sans préavis.

11. Cet avantage s'applique en référant un client étudiant/résident ou un membre en pratique de nos cinq regroupements actionnaires. Les clients doivent détenir un compte de placements non enregistré chez fdp Gestion privée. La remise en argent sera versée dans le compte de placements non enregistré du référent et du référé, lorsque celui-ci ouvre un compte chez fdp Gestion privée. Si le membre référé est en pratique, seul le référent recevra la ristourne en argent. Cet avantage est cumulatif au maximum dix (10) fois. L'offre peut être modifiée sans préavis.

12. Conditions de l'offre Avantages début de pratique : s'appliquent à tous les nouveaux médecins pour une période de sept (7) ans suivant la délivrance de leur numéro de permis d'exercice ou de l'obtention du diplôme. Pour bénéficier de la remise en argent offerte par fdp Gestion privée, le client doit détenir un compte de placements non enregistré personnel. Il doit avoir épargné un minimum de 10 000 \$ chez fdp Gestion privée, ou adhéré à un programme d'épargne à versement périodique pour un montant mensuel minimum de 250 \$ pendant un minimum d'un an. L'offre Avantages début de pratique n'est pas cumulative à la promotion Épargne périodique (remise de 1 200 \$). Les avantages ne sont pas cumulatifs, le client doit choisir un seul élément parmi ceux qui lui sont offerts. Une exception s'applique dans le cas du remboursement des frais associés à l'incorporation de la pratique, qui peut être jumelé au remboursement de la production de la première déclaration de revenus de la société. L'offre peut être modifiée sans préavis.

13. Le client doit détenir, chez fdp Gestion privée, un compte de placements non enregistré pour la société qui est associé à l'incorporation de sa pratique. Les remises en argent (jusqu'à concurrence de 1 500 \$ pour le remboursement des frais associés à l'incorporation de la pratique (factures à l'appui), et/ou jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour le remboursement des frais associés à la production de la première déclaration de revenus de la société (factures à l'appui) seront versées dans le compte de placements non enregistré de la société. L'offre peut être modifiée sans préavis.

14. L'offre s'applique à tous les clients fdp Gestion privée/MultiD. Le client doit détenir, chez fdp Gestion privée, un compte de placements non enregistré pour la société qui est associé à l'incorporation de sa pratique. Les remises en argent offertes par MultiD atteignent jusqu'à concurrence de 500 \$ pour le remboursement des frais associés à l'incorporation de la pratique et/ou jusqu'à concurrence de 250 \$ pour le remboursement des frais associés à la production de la première déclaration de revenus de la société. Pour bénéficier des remises, le client doit s'engager à faire affaire avec MultiD pour les services mentionnés. L'offre peut être modifiée sans préavis.

15. La remise en argent allant jusqu'à concurrence de 1 000 \$ s'applique au remboursement des frais de notaire associés à l'achat d'une propriété, la production d'un testament, mandat de protection, procuration générale et directives médicales anticipées ou des frais associés à des services d'expertise financière liés à votre pratique (fiscaliste, actuaire, comptable ou évaluateur de clinique médicale - factures à l'appui). La remise sera versée dans le compte de placements non enregistré. L'offre peut être modifiée sans préavis.

16. La remise en argent pour le remboursement des frais associés à la production de votre déclaration de revenus (factures à l'appui) sera versée dans le compte de placements non enregistré. L'avantage est valide pour un maximum de deux (2) remboursements durant les sept (7) premières années de pratique. Le client devra faire la demande chaque année pour bénéficier de la remise en argent en soumettant une nouvelle facture à son conseiller. La remise en argent atteint jusqu'à concurrence de 500 \$ par année. L'offre peut être modifiée sans préavis.

17. Offre de MultiD. Certaines conditions s'appliquent.

18. Certaines conditions s'appliquent.

19. Offre de Sogemec Assurances. Certaines conditions s'appliquent.

20. Offre de la Banque Nationale du Canada. Certaines conditions s'appliquent.

Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.